

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

Commune de DOURDAN

**du Conseil Municipal du 14 décembre 2018**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2018127

Présents : 19

Votants : 32

**Objet : Rapport annuel du délégataire sur l'exploitation du chauffage urbain pour la saison de chauffe 2017/2018**

Le 14 décembre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 7 décembre 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Eric RINEAU, Christophe NICOLAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : Catherine AUBERT à Séverine HULBACH, Pierre DUCOLONER à Thérèse GILBERT, Annie SARRAN à Christophe JEDRECY, Farid GHENNAM à Thomas KIEFFER, Didier LECRENAIS à Olivier BOUTON, Aude BOQUET à Nicolas LECOT, Désigane FLORE à Gérard DIAZ, Jean-Jacques DULONG à Béatrice CROS, Romain VITEAU à Brigitte ZINS, Olivier LEGOIS à Eric RINEAU, Marie-Ange ROUSSEL à Claudine KIEFFER, Nadia LE BOURNOT à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA à Marc MACAN,

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

La Commune de Dourdan gère depuis 1971 les installations de chauffage urbain dont la chaufferie centrale est implantée à la Croix Saint Jacques.

La Commune a délégué l'exploitation du chauffage urbain à la société IDEX pour une durée de 9 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 acté par délibération n°DEL2015065 du conseil municipal du 10 juin 2015.

Le rapport du délégataire ainsi que son analyse effectuée par la commune sont joints à la présente délibération.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1411-3,

**Vu** la délégation de service public relative à la production, au transport et à la distribution de chaleur de la ville de Dourdan et ses avenants successifs, avec IDEX Territoires,

**Vu** la délibération N°DEL2015065 du conseil municipal du 10 juin 2015 portant sur la délégation de Service Public avec la Société IDEX jusqu'au 30 juin 2024,

**Vu** l'avis de la Commission « Urbanisme -- Travaux - Développement Durable » du 3 décembre 2018,

**Vu** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 10 décembre 2018,

**Considérant** l'obligation du délégataire à produire à l'autorité délégante, un rapport concernant l'exploitation et la gestion du service de l'année précédente,

**Considérant** le rapport annuel de la saison de chauffe 2017/2018 produit par la société IDEX relatif à l'exploitation du chauffage urbain de la Croix Saint Jacques à Dourdan, et reçu en Mairie le 19 octobre 2018,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **prend acte** des dispositions du rapport du délégataire de Service Public relatif à l'exploitation du chauffage urbain pour la saison de chauffe 2017/2018.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **21 DEC. 2018**

- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire



Maryvonne BOQUET